

## Subventions du Secteur Relations Internationales

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

### 1 - à des établissements scolaires

- 2 000 F (304,90 €) au Collège Saint-Joseph pour le déplacement de 20 élèves à Croydon (Angleterre) du 9 au 17 novembre 2001 (échange scolaire).

- 792 F (120,74 €) au Collège Diderot pour l'accueil de 11 élèves de Fribourg (Allemagne) du 4 au 10 octobre 2001 (échange scolaire) (subvention à verser à l'agent comptable du lycée Victor Hugo, gestionnaire de l'opération).

- 8 000 F (1 219,60 €) au Collège Sainte-Ursule pour le déplacement de 16 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 6 au 11 octobre 2001 (échange scolaire).

- 2 070 F (315,57 €) au Collège Saint-Joseph pour le déplacement de 25 élèves à Heidenheim (Allemagne) du 9 au 17 octobre 2001 (échange scolaire).

- 1 768 F (269,53 €) au Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 15 élèves à Croydon (Angleterre) du 9 au 17 novembre 2001 (échange scolaire).

- 3 051 F (465,12 €) au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 33 élèves à Krumbach (Allemagne) du 17 au 26 octobre 2001 (échange scolaire).

- 1 000 F (152,45 €) au Collège Notre-Dame pour l'accueil de 17 élèves de Fribourg (Allemagne) du 18 au 23 juin 2001 (échange scolaire).

- 2 291 F (349,26 €) au Lycée Louis Pergaud pour le déplacement de 20 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 30 avril au 6 mai 2001 (échange scolaire).

### 2 - à une association

- 660 F (100,62 €) à l'Association Franco-Finlandaise de Besançon pour l'accueil de 11 personnes de Kuopio (Finlande) du 4 au 9 septembre 2001 (échange culturel).

Les subventions seront versées sur présentation d'un compte rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 21 632 F (3 297,78 €) sera prélevée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6574.94036.00400 du budget primitif 2001.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.*